



SNUI DIRCOFI SUD-EST

Marseille le 30 août 2010

Monsieur le Président,

Avant d'aborder les différents sujets inscrits à l'ordre du jour, nous devons rappeler les raisons qui nous conduisent à siéger aujourd'hui lundi 30 août 2010. Cela nous permettra de nous rafraîchir la mémoire, car il convient de ne pas la perdre.

Les représentants de l'UNION demandent depuis plusieurs années que chaque année un bilan des questions d'hygiène et sécurité soit effectué et que soit présenté notamment le plan de prévention pour l'année à venir à l'instar de ce qui se fait pour la formation professionnelle.

Or, vous aviez initialement convoqué un CTP traitant des conditions d'hygiène et sécurité le 19 juin, soit le même jour que la tenue d'un CTP traitant de la formation professionnelle.

Par un courrier du 23 juin, nous avons dénoncé cet état de fait qui empêche les représentants du CTP en ne leur permettant pas d'appréhender les sujets à traiter et qui prive ainsi le CTP de son rôle.

Au final, vous avez fixé, en concertation avec la parité syndicale, la date du 30 juin.

Vous aviez décidé que l'ordre du jour concernerait exclusivement le Document Unique (évaluation des risques et programme de prévention pour l'année 2010) en refusant d'aborder les sujets dont les représentants de l'UNION avaient demandé l'inscription et qui vont être abordés aujourd'hui.

Ce CTPS du 30 juin a été éprouvant et les membres du CTP ont dû partir pour cause de fermeture des locaux sans pouvoir terminer l'examen de l'évaluation des risques et du plan de prévention.

Cette situation vous est imputable dès lors que les documents préalables communiqués aux membres du CTP ne permettaient pas à la parité syndicale de procéder à un travail sérieux de préparation dudit CTP sous forme de CHS le 30 juin.

Que comptez vous faire dès lors que le DUERP doit être soumis pour avis au CTP avant d'être présenté aux différents CHS dont la DIRCOFI SUD EST dépend ?

Nous vous demandons de respecter la procédure.

S'agissant de la politique mise en œuvre dans notre direction, nous sommes tous d'accord, je crois, pour que les questions d'hygiène et sécurité prennent la place que M. PARINI souhaite leur donner.

L'amélioration des conditions de vie au travail constitue un enjeu majeur pour la DGFIP. En effet, il vous appartient en votre qualité d'employeur de prendre toutes les mesures afin qu'une véritable culture de prévention existe à la DIRCOFI SUD EST.

Compte tenu de la réglementation en vigueur, la définition de la santé au travail consiste en outre à instaurer le bien être physique, mental et social des employés. C'est un objectif de qualité de vie qui est fixé aux employeurs comme le rappelle la note d'orientation pour 2010 de la DPAEP.

En conséquence, comme nous l'avons évoqué avec vous lors de l'audience du 3 août, notre travail en séance ne sera constructif que si, préalablement à la tenue du CTP, nous avons pu nous réunir avec l'ACMO et la responsable des ressources humaines afin que les points inscrits à l'ordre du jour soient examinés plus rapidement.

Nous nous sommes réunis le vendredi 27 août après-midi et je crois que cette réunion a été bénéfique pour l'ensemble des personnels.

Toutefois, il est indispensable, compte tenu de nos emplois du temps respectifs et des décharges d'activité, que ces réunions informelles soient prévues dans un délai plus raisonnable que celui de la veille pour le lendemain.

Or, il en a été ainsi.

Il est en outre incontournable que les responsables de l'hygiène et de la sécurité remplissent leur mission. Tel n'est pas le cas encore aujourd'hui.

En effet, s'agissant de la présente séance, il apparaît clairement que nous sommes encore loin du but à atteindre en matière de sécurité et santé au travail. Les documents préparatoires transmis à la parité syndicale sont incomplets.

Les consignes à respecter en matière de vérifications des installations d'électricité, et des ascenseurs ont été ignorées.

Les exercices d'évacuation effectués ne sont pas efficaces ; les registres d'hygiène et sécurité ne sont pas correctement servis, les suites au rapport de l'IHS que doit exécuter la direction sont partielles, inconnues ou inexistantes.

Certes, la seule volonté de la direction de se saisir des problématiques liées à la santé au travail ne peut pas suffire dès lors que l'impact des suppressions d'emplois au travers de l'évaluation des risques psycho sociaux est indéniable.

En outre, le montant des dépenses allouées aux CHS a diminué en 2009 à hauteur de 3, 26% (soit 620 000 €) ce qui est une première au ministère, alors qu'il y a urgence à développer les moyens des CHS.

Il est incontournable que les agents de la DIRCOFI SUD EST soient représentés dans les différents CHS par l'ACMO, s'il dispose du temps nécessaire, ou pour le moins par un responsable qui ait lui-même reçu une formation afin que la DIRCOFI SUD EST puisse bénéficier du financement des actions proposées dans son plan de prévention par des crédits CHS.

Il conviendrait enfin que dans les deux CHS où siège la DIRCOFI SUD EST, les représentants de l'administration interviennent pour soutenir l'Inspecteur hygiène et sécurité qui déplore l'absence de secrétariat, ce qui pénalise son action.

Au niveau local, aucun plan de prévention n'a été présenté en 2009 dans les départements du Var, des Alpes de Hautes Provence et des Hautes Alpes.

Nous devons garder en mémoire que les crédits alloués par les CHS sont comme l'avait précisé la note d'orientations 2008, des crédits d'impulsion. Les mises en conformité, les travaux de rénovation, les contrats de maintenance relèvent des crédits des directions en vue de l'entretien normal des bâtiments.

L'analyse des dépenses liées à la sécurité et à l'hygiène ne permet pas, hélas de constater votre volonté d'agir.

Le problème de l'éclairage de certains bureaux du site de la Direction est réel et vous en aviez convenu le 30 juin dernier. Charité bien ordonnée commençant par soi-même vous avez été le premier bénéficiaire de l'achat de coûteux luminaires.

La DGF a permis de payer des dépenses de mobilier et d'ordinateur à l'usage exclusif de votre directrice départementale et de vous-même.

L'habitude, consistant pour un directeur arrivant à remplacer tout ou partie du mobilier de son prédécesseur aux frais de la république doit être définitivement proscrite

Pour conclure, nous tenons à souligner deux faits :

Le premier concerne la sécurité incendie du site de l'ARBOIS pendant les travaux d'aménagement du 6ème étage et de l'installation de la Délégation inter-régionale.

Nous vous avons écrit à ce sujet en juin sans avoir de réponse.

Vous n'avez pas assumé vos responsabilités en ce domaine et nous ne comprenons pas votre attitude.

Le second concerne, le lieu de notre réunion « la cafétéria ». C'est également dans cette salle que se fera l'accueil des nouveaux agents le 1er septembre.

Cette situation a quelque chose de comique au 25ème degré comme l'aurait dit votre prédécesseur. Pour quel motif la salle qui nous avait été affectée jusqu'à fin juin 2010 a-t-elle été préemptée par la délégation ?

Où les stages locaux et les réunions de travail et paritaires vont-ils se dérouler dorénavant ?

L'usage de la présente salle dédiée à la cafétéria ne doit pas être détourné car les personnels qui l'utilisent sont pénalisés.

Monsieur le Président, les personnels de la DIRCOFI SUD EST attendent des actes en matière d'hygiène et de sécurité. La gestion ne doit pas s'éloigner du personnel. Or, ce qui compte actuellement pour la hiérarchie, ce sont d'abord des indicateurs de moyens et de résultats reliés à des normes et non l'activité réelle de travail.

Nous avons déjà dénoncé lors des différents CTP, le manque de vérificateurs à la DIRCOFI SUD EST et le nombre d'opérations de contrôle que vous avez contractualisé avec le Délégué inter-régional sans prendre en compte les différentes absences des agents (congé maladie, stages, garde d'enfant malade, participation à la refonte de la documentation de base, exercice du CCI etc...).

Prenez garde à ne pas démotiver des agents qui s'interrogent sur le sens de leur mission de lutte contre la fraude fiscale et qui voient leurs conditions de travail se détériorer.

Dans les services de direction, les agents subissent également les conséquences des suppressions d'emplois.

Les représentants de **l'UNION SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES** sont quant à eux pleinement conscients du travail que nous devons effectuer ensemble et ils sont disponibles pour que les conditions de vie au travail soient améliorées à la DIRCOFI SUD EST.